

MÉMOIRE DE RECHERCHE- DCL 7066 (6 crédits)

Le mémoire est préparé sous la direction d'un membre du corps professoral choisi lors de l'admission au programme. L'étudiant et son superviseur doivent discuter, *dès le début de la rédaction*, des attentes et des échéances à cet égard. Le document est évalué par le superviseur ainsi qu'un autre membre du corps professoral qui sera choisi par le superviseur en consultation avec l'étudiant.

Il est entendu que le superviseur revoie au moins une fois le mémoire au cours de sa rédaction et formule des commentaires à intégrer à la version finale. La rédaction du mémoire représente l'équivalent d'un trimestre de travail. Il est noté par : S (satisfaisant)/NS (non satisfaisant)

Préambule

Le mémoire doit démontrer que l'étudiant possède la capacité de travailler de façon autonome à un projet de recherche et qu'il adopte une méthode de travail scientifique. Il s'agit d'un exercice prospectif, c'est-à-dire que l'étudiant ne peut pas soumettre un travail effectué antérieurement.

Il n'est pas nécessaire que le mémoire apporte une contribution considérable à l'avancement des connaissances dans le domaine d'études, mais il doit révéler une recherche approfondie et une analyse indépendante, et donc une connaissance et une compréhension exhaustives de la littérature relative au domaine. Il n'est pas obligatoire d'utiliser des données originales ou des sources primaires, mais c'est possible.

Format-Longueur

Le mémoire est un travail imposant, qui exige un effort considérable. Un mémoire s'évalue surtout par son contenu et sa qualité, mais il doit quand même comporter environ 50 à 60 pages de texte (police de 12 points, interligne), sans compter la page titre, la table des matières, la bibliographie et les annexes.

Présentation et structure

La structure du mémoire dépend du sujet et des conventions en usage en droit. Par conséquent, la plupart des mémoires respectent le format standard des articles scientifiques (introduction, objectifs, méthodologie, résultats, analyse), mais il n'est pas obligatoire d'appliquer rigoureusement cette structure si une autre organisation semble plus logique et cohérente.

Le mémoire doit comprendre une page titre, une table des matières, un résumé d'une page, et des citations et références préparées conformément à l'un des formats habituellement utilisés en droit.

<https://uottawa.libguides.com/gestion-bibliographique>

<https://biblio.uottawa.ca/fr/aide-recherche/biblioexpert/eviter-plagiat>

<https://sass.uottawa.ca/fr/redaction>